

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 61 (1988)

**Heft:** 7-8

**Vereinsnachrichten:** USAL, section romande : réunion d'information à Fribourg

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# RÉUNION D'INFORMATION À FRIBOURG

USAL – législation

Le jeudi 19 juin dernier, une délégation de la Section romande de l'USAL tenait une réunion d'information à Fribourg.

Nous ne pouvons mieux faire que de publier ci-après un excellent article paru dans *La Liberté* du 10 juin 1988:

## Construction de logements sans but lucratif Une solution à la crise

L'économie libérale étant ce qu'elle est, le marché immobilier est livré à la spéculation et à la loi du profit. Bien que le logement soit un besoin social primordial, beaucoup de loyers sont devenus inabordables pour une grande partie de la population. Mais il existe des solutions pour abaisser les loyers. L'aide fédérale et cantonale à la construction de logements sociaux d'abord. Et l'aide d'une association à but non lucratif ensuite, l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

Hier à Fribourg, cette association (USAL) présentait ses activités. Son but: encourager les maîtres d'ouvrage à construire des logements à loyer modéré par une aide financière.

A cette fin, l'USAL possède un fonds de roulement de 25 millions de

francs, alimenté par la Confédération, qui permet d'octroyer des prêts à un taux inférieur de 1% au taux hypothécaire des banques.

Peuvent en bénéficier notamment les coopératives d'habitation. L'USAL dispose aussi d'un fonds indépendant de solidarité en vue d'aider fondations et coopératives à sortir de difficultés économiques.

### 50 coopératives dans le canton

Dans le canton de Fribourg, une demi-douzaine de coopératives, représentant 500 logements, sont membres de l'USAL. Mais le canton en connaît beaucoup plus: une cinquantaine, un véritable foisonnement, selon le secrétaire romand de l'USAL, Pierre Ligner. Preuve que ce type de logements répond à un besoin. Ces coopératives, qui possèdent peu de capitaux propres et qui ne visent pas le profit, peuvent également bénéficier de l'aide fédérale et cantonale par le biais de cautionnement des prêts hypothécaires, réduisant ainsi le besoin en capitaux propres, et par des avances permettant aux propriétaires d'abaisser les loyers neufs en dessous du coût effectif, explique Bernard Müller, chef de l'Office

cantonal du logement et représentant de l'Etat de Fribourg au sein de l'USAL.

En outre, la législation prévoit des contributions à fonds perdu pour abaisser encore les loyers des personnes dont le revenu imposable ne dépasse pas 37 000 francs, ainsi que les loyers des personnes âgées et invalides. Ces contributions sont versées directement aux propriétaires.

### Exemple à suivre

Un bon exemple de ce qu'il est possible de construire avec les aides conjuguées de la Confédération, du canton et de l'USAL est donné par la coopérative fribourgeoise SICOOP, très active dans le canton. Des chiffres donnés par Edy Gianora, directeur de la SICOOP: à Fribourg, au Schoenberg, deux immeubles de 120 logements et récemment 71 logements individuels groupés, ainsi que la résidence pour personnes âgées des Chênes; à Estavayer, 36 logements individuels et d'autres à Châtel; à Epany/Gruyères, 20 logements en construction et à Villars-sur-Glâne, aux Dailles-Sud, un projet bien avancé de 74 logements en habitat groupé. Tout cela à des loyers modérés. Exemple à suivre.

CZ